



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire du 6 mai 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 6 mai 2019 à 19 h 30 au centre communautaire situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Martin Juneau, Pierre Lalonde, Peter M. Zytynsky, Girard Rodney, formant quorum sous la présidence du maire Gilles Santerre.

Les conseillers Olivier Doyle et Mario Vallée sont absents.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications.

2019-05-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Gilles Santerre procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 6 mai 2019.

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
Appuyé par Pierre Lalonde,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2019 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **GREFFE**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2019
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2019 – Adoption budget 2019 et PTI
- 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2019 – Avis de motion règlement 183-2019
- 3.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2019
- 3.5 Dépôt des correspondances
- 3.6 Procédure relative à la réception et à l'examen des plaintes - Autorité des marchés publics (AMP)
- 3.7 Modification – Déclaration d'intérêts pécuniaires

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Adoption – Nouvel organigramme de l'organisation de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades
- 4.2 Adoption – Politique de travail des employés municipaux de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades
- 4.3 Adoption – Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires
- 4.4 Adoption – Politique de frais de déplacement, de repas, de représentation et de téléphone cellulaire
- 4.5 Ratification d'embauche – Pompier
- 4.6 Ratification – Congédiement – Employé # 61-0012
- 4.7 Ratification – Embauche – Conseillère en documentation
- 4.8 Ratification – Embauche – Journalier temporaire aux services urbains
- 4.9 Embauche – Coordinatrice du Service des sports, loisirs, culture et vie communautaire
- 4.10 Autorisation – Embauche – Chargé de projets



No de résolution
ou annotation

4.11 Fixation des échelons et/ou des permanences des employés municipaux de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades

5. FINANCES

- 5.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Avril 2019
- 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier – Avril 2019
- 5.3 Correction – Quote-part 2019 – CMM
- 5.4 Correction – Dunton Rainville - Bail Camping / Théâtre des Cascades
- 5.5 Autorisation de paiement – Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) 2019

6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

- 6.1 Approbation – Rapports annuels – Schéma de couverture de risques 2018

7. SERVICES URBAINS

- 7.1 Approbation de l'ordre de changement numéro 1 – Construction N. Lapointe – Transformation du presbytère en hôtel de ville
- 7.2 Octroi de mandat – Union des Municipalités du Québec (UMQ) – Achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)
- 7.3 Octroi de contrat – Appel d'offres 2019-002-TP – Forage et aménagement de deux (2) puits d'observation et deux (2) puits d'alimentation en eau potable
- 7.4 Octroi de contrat – Appel d'offres 2019-003-TP (2018-07-07) – Nouveau bâtiment d'accueil du camping de Pointe-des-Cascades

8. RÈGLEMENTS

- 8.1 Avis de motion – Règlement 184-2019 modifiant le règlement sur les nuisances numéro RMH 450-3 (RMH 450-2019)
- 8.2 Avis de motion – Règlement 185-2019 modifiant le règlement sur les systèmes d'alarme numéro RMH 110-3 (RMH 110-2019)
- 8.3 Adoption – Règlement numéro 180-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de dépenses et de passer des contrats
- 8.4 Adoption – Règlement numéro 181-2019 relativement à l'élargissement des pouvoirs et obligations du directeur général et secrétaire-trésorier
- 8.5 Adoption – Règlement numéro 182-2019 sur la gestion contractuelle
- 8.6 Adoption – Règlement 171-2019-01 du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Pointe-des-Cascades modifiant le Règlement 171

9. AFFAIRES DIVERSES

- 9.1 Avis – Confirmation – Ajout d'avenant au contrat d'assurance responsabilité – Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)
- 9.2 Adoption – Programme d'aide financière – Achat de couches lavables

10. PAROLES AUX CONSEILLERS

11. PAROLE AU MAIRE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

2019-05-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2019

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-003

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2019 – ADOPTION BUDGET 2019 ET PTI

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2019 relativement à l'adoption du budget 2019 et PTI est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-004

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2019 – AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 183-2019

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2019 relativement à l'avis de motion du règlement 183-2019 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-005

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AVRIL 2019

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2019 est déposé lors de la présente séance.

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



No de résolution
ou annotation

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
17 avril 2019	Madame Camille St-Marseille	Démission – Responsable bibliothèque Adrienne DeMontigny-Clément	Camille St-Marseille
9 avril 2019	Ministre de l'Infrastructure et des collectivités	Supplément – Fonds de la taxe sur l'essence fédéral	François-Philippe Champagne, C.P., député
2 avril 2019	DEV de Vaudreuil-Soulanges	Extrait de résolution MRC Vaudreuil-Soulanges – Octroi de subventions – 17 746 \$	Marianne Sigouin-Lebel, Conseillère, DEV Vaudreuil-Soulanges

2019-05-006

PROCÉDURE RELATIVE À LA RÉCEPTION ET À L'EXAMEN DES PLAINTES – AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS (AMP)

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27) (ci-après : La Loi), a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (ci-après : CM), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

il proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la *Procédure relative à la réception et à l'examen des plaintes (AMP)* et que la présente procédure est jointe aux présentes et intitulée Annexe 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-007

MODIFICATION – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 360.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2), les membres du conseil du Village de Pointe-des-Cascades doivent aviser par écrit de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans leur déclaration en y mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'ils ont dans des



No de résolution
ou annotation

2019-05-008

immeubles situés sur le territoire du Village de Pointe-des-Cascades et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

ADOPTION – NOUVEL ORGANIGRAMME DE L'ORGANISATION DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE POINTE-DES-CASCADES

CONSIDÉRANT QUE suivant la réorganisation administrative au sein de la Municipalité, il y a lieu d'adopter un organigramme de l'organisation de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
Appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'organigramme de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-009

ADOPTION – POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE POINTE-DES-CASCADES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades souhaite faciliter la gestion de ses employés en regroupant l'ensemble de leurs conditions de travail au sein d'une seule et même politique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, pour ce faire, remplacer les contrats de travail individuels de ses employés par une politique de travail;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
Appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique de travail des employés municipaux de la municipalité de Pointe-des-Cascades.

D'AUTORISER le maire Gilles Santerre et le directeur général et secrétaire-trésorier Éric Lachapelle à signer la Politique de travail des employés municipaux de la municipalité de Pointe-des-Cascades donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-010

ADOPTION – POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES, ALCOOL, MÉDICAMENTS ET AUTRES SUBSTANCES SIMILAIRES

CONSIDÉRANT QUE suivant l'adoption de Loi sur la légalisation du cannabis, la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades souhaite s'assurer de la sécurité de ses employés ainsi que de ses citoyens en instaurant une Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une telle politique est prévue par la Loi encadrant le cannabis;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
Appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;

D'AUTORISER le maire Gilles Santerre et le directeur général et secrétaire-trésorier Éric Lachapelle à signer la Politique en matière de drogues, alcool,



No de résolution
ou annotation

2019-05-011

médicaments et autres substances similaires donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ADOPTION – POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS, DE REPRÉSENTATION ET DE TÉLÉPHONE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades souhaite établir le cadre général régissant les frais de déplacement, les frais de repas, les frais de représentation et l'allocation relative aux téléphones cellulaires encourus par les employés de la Municipalité de Pointe-des-Cascades dans l'exercice de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, pour ce faire, instaurer une Politique de frais de déplacement, de repas, de représentation et de téléphone cellulaire;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
Appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la Politique de frais de déplacement, de repas, de représentation et de téléphone cellulaire.

D'AUTORISER le maire Gilles Santerre et le directeur général et secrétaire-trésorier Éric Lachapelle à signer la Politique de frais de déplacement, de repas, de représentation et de téléphone cellulaire de la municipalité de Pointe-des-Cascades donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-012

RATIFICATION D'EMBAUCHE – POMPIER

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie est à la recherche de candidats afin de combler ses postes vacants au sein de sa brigade;

CONSIDÉRANT QUE la formation de pompier est onéreuse et longue à acquérir;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de trouver des pompiers déjà formés et prêts à être opérationnel dès leur embauche;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
Appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU

D'EMBAUCHER monsieur Patrick Fiasse au poste de pompier.

DE FIXER le salaire de monsieur Patrick Fiasse à un taux horaire d'intervention de 18,85 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-013

RATIFICATION – CONGÉDIEMENT – EMPLOYÉ # 61-0012

CONSIDÉRANT que l'employé # 61-0012 ne remplissait pas les objectifs et les attentes de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT que l'employé # 61-0012 a été rencontré par le directeur général et secrétaire-trésorier le 23 avril 2019 afin de lui annoncer son congédiement;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
Appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

2019-05-014

DE RATIFIER le congédiement de l'employé # 61-0012, rétroactivement à la date du 23 avril 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

RATIFICATION – EMBAUCHE – CONSEILLÈRE EN DOCUMENTATION

CONSIDÉRANT l'objectif de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades de réorganiser l'ensemble de ses documents;

CONSIDÉRANT l'expérience de madame Martine Claude;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
Appuyé par le conseiller Peter Zytynsky
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'embauche de Madame Martine Claude au poste de conseillère en documentation.

DE FIXER le salaire de Madame Martine Claude à 26,44 \$ de l'heure et une prime de 18,80 % sur son salaire représentant les vacances et avantages sociaux.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat de travail et tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-015

RATIFICATION – EMBAUCHE – JOURNALIER TEMPORAIRE AUX SERVICES URBAINS

CONSIDÉRANT le fait que Monsieur Bruce Lapointe a déjà été à l'emploi de la Municipalité de mai 2018 à janvier 2019;

CONSIDÉRANT le fait que l'arrivée de la période estivale engendre un surplus de travail;

Il est proposé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
Appuyé par le conseiller Girard Rodney
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste de journalier temporaire aux services urbains à l'employé 32-0017, et ce, à compter du 6 mai 2019;

DE FIXER le salaire de cet employé à l'échelon 3^e année de la politique des employés municipaux de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-016

EMBAUCHE – COORDONNATRICE DU SERVICE DES SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la nécessité de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades de bénéficier des services d'une ressource personnelle aux services des Sports, loisirs, culture et vie communautaire;

CONSIDÉRANT l'expertise dans le domaine de Madame Jeanne Turbide;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
Appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste de coordonnatrice aux services des Sports, loisirs, culture et vie communautaire à Madame Jeanne Turbide, et ce, à compter du 7 mai 2019.



No de résolution
ou annotation

2019-05-017

DE FIXER le salaire de cette employée à l'échelon 4^e année de la Politique des employés municipaux de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

REPORT – AUTORISATION-EMBAUCHE-CHARGÉ DE PROJETS

CONSIDÉRANT la proposition de procéder à l'embauche d'un chargé de projets pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le résultat du vote est le suivant :

Martin Juneau : Contre	Peter M. Zytynsky : Contre
Pierre Lalonde : Pour	Girard Rodney : Pour

CONSIDÉRANT qu'il y a égalité dans les votes des conseillers présents;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
Appuyé par le conseiller Girard Rodney

DE REPORTER le point AUTORISATION-EMBAUCHE-CHARGÉ DE PROJETS à une séance subséquente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-018

FIXATION DES ÉCHELONS ET/OU DES PERMANENCES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE POINTE-DES-CASCADES

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative au sein de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique de travail des employés municipaux de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades*, il y a lieu de fixer les échelons et mettre à jour les permanences de tous les employés municipaux;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste de technicienne comptable permanente à l'employée Isabelle Pellerin et de fixer le salaire de cette employée à l'échelon 2^e année de l'annexe B de la *Politique des employés municipaux de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades*.

D'ATTRIBUER le poste d'adjointe administrative à l'essai à l'employée Danielle Ménard et de fixer le salaire de cette employée à l'échelon essai 80 % de l'annexe B de la *Politique des employés municipaux de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades*.

D'ATTRIBUER le poste d'inspectrice en urbanisme et environnement permanent aux services urbains à l'employée Iris Dumitras et de fixer le salaire de cette employée à l'échelon essai à 80 % de l'annexe B de la *Politique des employés municipaux de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades*.

D'ATTRIBUER le poste de contremaître aux services urbains et hygiène du milieu permanent à l'employé Stéphane Thiffault et de fixer le salaire de cet employé à l'échelon 4^e année de l'annexe B de la *Politique des employés municipaux de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades*.

D'ATTRIBUER le poste de journalier aux services urbains permanent à l'employé Gislain Boies et de fixer le salaire de cet employé à l'échelon 4^e



No de résolution
ou annotation

2019-05-019

année de l'annexe B de la *Politique des employés municipaux de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades*.

D'ATTRIBUER le poste de journalier aux services urbains permanent à l'employé Michel Lecompte et de fixer le salaire de cet employé à l'échelon 4^e année de l'annexe B de la *Politique des employés municipaux de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades*;

D'ATTRIBUER le poste de directeur du service de sécurité incendie permanent à l'employé Christian Dumas et de fixer le salaire de cet employé à l'échelon 4^e année de l'annexe B de la *Politique des employés municipaux de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – AVRIL 2019

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois d'avril 2019 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois d'avril 2019;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits et totalisant un montant de 157 472,41 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	108 542,43 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	19 544,45 \$
Salaires nets	29 385,53 \$
TOTAL	157 472,41 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

2019-05-020

APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – AVRIL 2019

CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 91,24 \$ pour le mois d'avril 2019 déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois d'avril 2019 du directeur général et secrétaire-trésorier;



No de résolution
ou annotation

2019-05-021

D'AUTORISER le paiement de 91,24 \$ aux directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire 02-130-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CORRECTION – QUOTE-PART 2019 – CMM

CONSIDÉRANT la résolution 2019-04-010 d'autoriser de verser la somme de 25 738 \$ représentant la quote-part de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades pour l'année 2019 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

CONSIDÉRANT que le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) nous a fait part du montant de la quote-part définitif pour l'exercice financier 2019;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à verser selon les modalités prévues après le dépôt de la facturation définitive de la quote-part 2019, la somme de 26 641 \$, représentant la quote-part de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades pour l'année 2019 à même le poste budgétaire suivant : 02-610-01-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-022

CORRECTION – DUNTON RAINVILLE – BAIL CAMPING / THÉÂTRE DES CASCADES

CONSIDÉRANT la résolution 2019-03-16 d'autoriser de verser la somme de 1 724,63 \$ représentant les honoraires professionnels pour le renouvellement du bail Camping/Théâtre des Cascades;

CONSIDÉRANT que la facture des honoraires s'élève à plus que prévu initialement;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à verser selon les modalités prévues après le dépôt de la facturation définitive des honoraires professionnels, la somme de 1 984,56 \$ à la firme Dunton Rainville, avocats à même le poste budgétaire suivant : 02-412-00-412.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2019-05-023

AUTORISATION DE PAIEMENT – AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (ARTM) 2019

CONSIDÉRANT QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a déposé les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, à verser selon les modalités prévues, la somme de 15 050 \$, représentant la quote-part du Village de Pointe-des-Cascades pour l'année 2019 à l'Autorité régionale de transport métropolitain à même le poste budgétaire suivant : 02-370-00-459.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



APPROBATION – RAPPORTS ANNUELS – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année :

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 26 mai 2010 et que le rapport annuel 2018 a été préparé par Christian Dumas, directeur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie des rapports annuels 2018 et ont pris connaissance de leurs contenus ;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'ADOPTER les rapports annuels 2018 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

D'AUTORISER la transmission des rapports annuels 2018 à la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-025

APPROBATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 1 – CONSTRUCTION N. LAPOINTE – TRANSFORMATION DU PRESBYTÈRE EN HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT qu'il a eu un appel d'offres sur invitation pour la transformation du presbytère en hôtel de ville et que l'entreprise Construction N. Lapointe inc. était le plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que la soumission originale de 47 047,77 \$ toute taxes incluses approuvée par résolution 2018-11-02;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'inspection de l'architecte et l'ingénieur, il y a eu des travaux additionnels demandés;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 1 de Construction N. Lapointe pour un montant maximum de 3 940,04 \$, incluant les taxes applicables.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 1 ainsi qu'à payer l'entreprise Construction N. Lapointe inc. un montant de 3 940,04 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 23-02-004-300.

D'AUTORISER le financement à même le surplus non affecté (surplus libre).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2019-05-026
No de résolution
ou annotation

OCTROI DE MANDAT – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
Appuyé par le conseiller Girard Rodney,
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les hivers 2019-2020 à 2022-2023 inclusivement;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de produits dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2019-2020, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations



No de résolution
ou annotation

2019-05-027

municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES 2019-002-TP – FORAGE ET AMÉNAGEMENT DE DEUX (2) PUIITS D'OBSERVATION ET DEUX (2) PUIITS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'appel d'offres 2019-002-TP afin d'octroyer le contrat pour le forage et l'aménagement de deux (2) puits d'observation et deux (2) puits d'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT que l'estimé pour la réalisation des travaux s'élevait à 225 073,91 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes ont été déposées :

SOUSSIONNAIRES	OFFRES DE PRIX (taxes incluses)
Groupe Puitbec	246 506,40 \$
Forages Technic-eau	180 039,35 \$
Les Forages L.B.M.	273 300,17 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme TechnoRem, à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Groupe Puitbec;

il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
Appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky,
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Groupe Puitbec, au montant de 246 506,40 \$, incluant les taxes applicables, selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Groupe Puitbec une dépense maximale de 246 506,40 \$ taxes incluses, au poste budgétaire 23-050-00-004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-028

OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES 2019-003-TP (2018-07-07) – NOUVEAU BÂTIMENT D'ACCUEIL DU CAMPING DE POINTE-DES-CASCADES

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'appel d'offres 2019-003-TP (2018-07-07) afin d'octroyer le contrat le nouveau bâtiment d'accueil du camping de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT que l'estimé pour la réalisation des travaux s'élevait à 170 000 \$;

CONSIDÉRANT que la soumission suivante a été déposée :

SOUSSIONNAIRES	OFFRES DE PRIX (taxes incluses)
Constructions N. Lapointe Inc.	168 267,10 \$



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Dubé Matte Architectes Inc. à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Constructions N. Lapointe Inc.;

il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
Appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Constructions N. Lapointe Inc. au montant de 168 267,10 \$, incluant les taxes applicables, selon les termes et conditions énoncées dans sa soumission.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Constructions N. Lapointe Inc. une dépense maximale de 168 267,10 \$ taxes incluses, au poste budgétaire 23-08-003-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-029

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 184-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES NUMÉRO RMH 450-3 (RMH 450-2019)

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement 184-2019 modifiant le règlement sur les nuisances numéro RMH 450-3 (RMH 450-2019) est présenté et un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Lalonde à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2019-05-030

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 185-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME NUMÉRO RMH 110-3 (RMH 110-2019)

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement 185-2019 modifiant le règlement sur les systèmes d'alarme numéro RMH 110-3 (RMH 110-2019) est présenté et un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Lalonde à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2019-05-031

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 180-2019 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE ET LA DÉLÉGATION ET DE PASSER DES CONTRATS

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 180-2019 a été donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et a indiqué qu'il vise à réviser les règles de contrôle budgétaire et de délégation d'autorisation de dépenses actuellement en vigueur et d'abroger le règlement numéro 152-1 de contrôle budgétaire et délégation de pouvoir;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 180-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats et que le présent règlement est joint aux présentes et intitulé Annexe 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 181-2019 RELATIVEMENT À L'ÉLARGISSEMENT DES POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades est régie principalement par le Code municipal du Québec aux fins des fonctions, postes et nominations de ses principaux fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 210 du Code municipal du Québec, le directeur général de la Municipalité en est le fonctionnaire principal;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général est responsable de l'administration de la Municipalité et, à cette fin, planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général est également le secrétaire-trésorier de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il exerce notamment les fonctions prévues à l'article 212 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut, par règlement, ajouter aux pouvoirs et aux obligations du directeur général de la Municipalité, ceux prévus à l'article 113 de la Loi sur les cités et villes en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a donné à la séance ordinaire du conseil du 1^{er} avril 2019;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 181-2019 relativement à l'élargissement des pouvoirs et obligations du directeur général et secrétaire-trésorier et que le présent règlement est joint aux présentes et intitulé Annexe 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-033

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 182-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades s'est dotée d'une Politique de gestion contractuelle le 6 décembre 2010 afin de se conformer à l'article 938.1.2 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'article 100 de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (ci-après projet de loi 122) a modifié l'article 938.1.2 du Code municipal de façon à ce que les municipalités aient désormais l'obligation de se doter d'un Règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE les articles 278 et 282 du projet de loi 122 prévoient que la Politique de gestion contractuelle en vigueur au sein de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades est réputée être un Règlement sur la gestion contractuelle à compter du 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades souhaite saisir l'opportunité de mettre à jour les règles encadrant sa gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et la présentation du projet de règlement ont été effectués lors de la séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2019;



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 182-2019 sur la gestion contractuelle et que le
présent règlement est joint aux présentes et intitulé Annexe 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-034

**ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 171-2019-01 DU CODE D'ÉTHIQUE
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE POINTE-DES-CASCADES
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 171**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 171-2019-01 a été
donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 et que le projet de
règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux
employés avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et a indiqué
qu'il vise à ajouter l'article 5.7 prévoyant les règles d'après-mandats du Code
d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du
conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Pierre Lalonde
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement 171-2019-01 modifiant le règlement 171 relatif au
Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin de prévoir
les règles d'après-mandat et que le présent règlement est joint aux présentes
et intitulé Annexe 5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-05-035

**AVIS – CONFIRMATION – AJOUT D'AVENANT AU CONTRAT
D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC (MMQ)**

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment nommé « billetterie et entrepôt du théâtre
des Cascades » situé au 2 chemin du Canal, Pointe-des-Cascades, Québec,
J0P 1M0, présente un état général détérioré constituant une aggravation
importante du risque pour l'assureur, La Mutuelle des municipalités du
Québec;

CONSIDÉRANT QUE La Mutuelle des municipalités du Québec a opté pour
une solution adaptée en limitant l'étendue de la garantie de la Section I-
Assurance des Biens pour l'emplacement situé au 2 chemin du Canal,
Pointe-des-Cascades, Québec, J0P 1M0, aux seuls risques spécifiés sur une
base de règlement en valeur au jour du sinistre;

Il est proposé par le conseiller Girard Rodney,
Appuyé par le conseiller Peter M. Zyntynsky
ET RÉSOLU

DE CONFIRMER à La Mutuelle des municipalités du Québec, par la présente
résolution, que la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a pris
connaissance de l'ajout de l'avenant, tel que reproduit ci-après, qui limite
l'étendue de la Section I – Assurance des Biens aux seuls risques spécifiés
sur une base de règlement en valeur au jour du sinistre sur le bâtiment situé
au 2, chemin du Canal, Pointe-des-Cascades.



No de résolution
ou annotation

2019-05-036

Texte de l'avenant de restriction de garantie

Il est entendu que garantie de la Section I- Assurance des Biens se limite aux seuls risques spécifiés sur une base de règlement en valeur au jour du sinistre en ce qui concerne l'emplacement situé au 2, chemin du Canal, Pointe-des-Cascades, Québec, J0P 1M0 à compter du 4 février ou au plus tard 30 jours après la réception du présent document.

Toutes les autres conditions demeurent inchangées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

ADOPTION – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – ACHAT DE COUCHES LAVABLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades désire promouvoir l'utilisation de couches lavables afin de diminuer le volume de déchets domestiques envoyés vers les sites d'enfouissement et désire encourager les gestes visant la préservation de l'environnement et le développement durable;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Peter M. Zytynsky
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables.

D'OCTROYER une aide financière de 50 \$ par enfant âgé de moins d'un (1) an selon les conditions énoncées dans le programme d'aide financière;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLE AUX CONSEILLERS

- Le conseiller Martin Juneau évoque que la rencontre du Comité de la piste cyclable Soulanges a eu lieu le 17 avril 2019 et que le 28 avril avait lieu le ménage de la piste cyclable.
- Le conseiller Peter M. Zytynsky rappelle que la Société historique travaille très fort pour le 60^e anniversaire de la municipalité.
- Le conseiller Girard Rodney dresse un résumé du CCU qui a eu lieu au mois d'avril et qu'un projet de développement résidentiel a été présenté, mais que celui-ci était toujours au stade embryonnaire.

PAROLE AU MAIRE

- 6 avril 2019 : Assisté avec les élus et la nouvelle administration à une formation sur les nouvelles lois sur l'implication des municipalités.
- 11 avril 2019 : Avec le directeur, Éric Lachapelle, ils ont rencontré M. Jean-François Richer, de Baseball C-BB-petite ligue possibilité d'utiliser un terrain.
- 12 avril 2019 : Participation à la table des ressources humaines de la MRCVS.
- 15 avril 2019 : Participation à une rencontre avec les trois autres mairesses et maires des quatre municipalités du canal de Soulanges avec les représentants du DEV. Mme Marianne Sigouin-Label.
- 15 avril 2019 : Assisté à une consultation sur le plan métropolitain de la gestion des matières résiduelles de la CMM.



No de résolution
ou annotation

- 16 avril 2019 : Participé avec les élus et la nouvelle administration au budget 2019 de la municipalité.
- 17 avril 2019 : Participé à la prérencontre et au conseil de la MRCVS.
- 18 avril 2019 : Participé à la préparation du comité Info territoire de la MRCVS.
- 22 avril 2019 : Assisté à la conférence de presse sur les inondations 2019 de la région de Vaudreuil-Soulanges à la MRCVS.
- 23 avril 2019 : Participé à une présentation d'hydrogéologue et ingénieur suivit dossier pour l'alimentation en eau du programme de subvention la TECHQ.
- Aussi eu une présentation sur les travaux à faire sur les rues de l'Écluse et du Bassin de l'ingénieur de la firme EXP.
- 24 avril 2019 : Rencontre avec Mme Christiane Cyr et M. Jean-Pierre Poirrier pour projet du soixantième anniversaire de la municipalité de Pointe-des-Cascades.
- 26 avril 2019 : Assisté à une conférence de presse sur les inondations printanières 2019 à la ville de Rigaud.
- 28 avril 2019 : Rencontre avec plusieurs représentants de municipalités de Vaudreuil-Soulanges la députée de Soulanges Mme Marilyne Picard et le ministre du Trésor et représentant de la Montérégie, M. Christian Dubé, sur des solutions à venir pour les victimes des inondations de notre région.
- 2 mai 2019 : Assisté avec M. Martin Juneau et le DG M. Éric Lachapelle à une présentation des développements possibles d'occupation avec les gens d'affaire de la région, les municipalités sur les abords du canal de Soulanges.
- Réception d'une lettre du MAMAH qui veut effectuer une vérification de certains dossiers de l'administration et que la Municipalité avisera des développements en temps opportun.
- Séance d'information pour les citoyens concernés par la rue de l'Écluse

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Vision du camping à long terme vu l'achat du bâtiment d'accueil du camping
- Paiement du bâtiment d'accueil du camping par les assurances
- Mode d'adjudication du contrat de l'appel d'offres 2019-002-TP
- Questions sur l'estimé de l'appel d'offres 2019-002-TP
- Différence de prix entre le montant estimé pour le bâtiment d'accueil et le montant reçu par les assurances
- Puits d'observation
- Entretien des bâtisses du Théâtre
- Qualité de l'eau avec les nouveaux puits envisagés
- Prix du terrain pour les puits
- Rénovations de l'hôtel de ville
- Endroit prévu pour le forage des puits
- Prix du terrain inclus dans le prix de la soumission pour les puits
- Avis public et règlement pour le projet de la future caserne
- Montant estimé pour la subvention pour la caserne
- Questions sur le règlement d'emprunt pour la caserne (dépassement du 2.9 millions)
- Présentation publique pour la caserne et les ateliers municipaux



No de résolution
ou annotation

- Écoulement de l'eau au printemps (Chemin du Fleuve et place des Galets)
- Options de la rue de l'Écluse
- Personnes invitées à la présentation du projet de la rue de l'Écluse
- Procédures de l'embauche du personnel
- Délais de l'accès à l'information
- Dates des collectes de branches
- Rapport de l'ingénieur relativement au solage du presbytère

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 21 h 34 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lalonde,
Appuyé par Peter M. Zyntynsky,
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 6 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Le maire



Éric Lachapelle



Gilles Santerre

Je, Gilles Santerre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*



No de résolution
ou annotation

